



Rapport

ATELIER NATIONAL SUR LA PROMOTION DE LA CERTIFICATION FORESTIERE AU GABON

**Coopération financière COMIFAC - Allemagne
Programme de «Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
COMIFAC/KFW
Projet N° BMZ: 2008 66 707**



en coopération avec



**Votre interlocuteur
à GFA Consultant Group GmbH est**

Romain LORENT

**Coopération financière COMIFAC - Allemagne
Programme de «Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
COMIFAC/KFW
Projet N° BMZ: 2008 66 707
PPECF**

**ATELIER NATIONAL SUR LA PROMOTION
DE LA CERTIFICATION FORESTIERE AU GABON**

RAPPORT

Final

Auteur:

MFEPNR

Address

GFA Consulting Group GmbH

Eulenkrogstraße 82

D-22359 Hamburg

Germany

Phone +49 (40) 6 03 06 – 211

Fax +49 (40) 6 03 06 - 119

Email: afrika@gfa-group.de

MINISTÈRE DE LA FORÊT, DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS



RAPPORT FINAL

ATELIER NATIONAL SUR LA PROMOTION DE LA CERTIFICATION
FORESTIÈRE AU GABON



Libreville, le 26 - 27 novembre 2014

Rapport sur l'atelier National sur la promotion de la certification forestière au Gabon,
Libreville, le 26 - 27 novembre 2014

SOMMAIRE

AVANT - PROPOS	2
1. CONTEXTE	3
2. DÉROULEMENT DE L'ATELIER	4
2.1 CEREMONIE D'OUVERTURE	4
2.2. EXPOSES	5
2.3 CEREMONIE DE CLOTURE	6
3. RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER.	7
3.1 AUX ADMINISTRATIONS	7
3.2 AUX OPERATEURS ECONOMIQUES DE LA FILIERE BOIS, BAILLEURS DE FONDS ET	7
4. ANNEXES	8

AVANT - PROPOS

Le présent rapport présente les résultats de l'Atelier National sur la promotion de la certification forestière au Gabon, tenu à Libreville le 27 novembre 2014 à l'Auditorium du Ministère de la Forêt. Ce rapport est le fruit de la volonté manifestée par la Direction Générale des Forêts, grâce à l'appui de la COMIFAC, de l'AFD, de FSC, d'ATIBT et de PPECF.

Globalement, ce rapport constitue à la fois un sommaire et une synthèse des exposés sur la de certification forestière afin de susciter un intérêt auprès des opérateurs économiques de la filière forêt-bois.

Plus spécifiquement :

- Il relate, d'une part ; étape par étape le déroulement des travaux selon le programme établi ;
- Il donne, d'autre part ; les grandes orientations concrètes du plan d'action pour la promotion de la certification au Gabon.

Enfin, au regard de la nature des discours prononcés, des thématiques retenues et des débats en plénière ou pendant les travaux, on a pu se rendre compte de l'importance des enjeux que représente cette problématique pour les participants à cet atelier.

1. CONTEXTE

La certification forestière, d'abord perçue comme une option destinée à contrecarrer les appels aux boycotts du commerce international des bois tropicaux, est considérée aujourd'hui comme un outil capable de promouvoir la gestion durable des forêts. Cependant, force est de constater que les forêts tropicales enregistrent encore un grand retard en matière de certification forestière.

Le Gabon a été le premier pays d'Afrique à obtenir les premières forêts certifiées en 1996 alors même que les notions de gestion durable n'étaient pas encore d'actualité. Ce processus n'a malheureusement pas connu l'essor escompté si bien qu'aujourd'hui, sur les 14,6 Millions d'hectares de forêts de production, seuls 2,9 Hectares sont certifiés FSC, alors qu'on peut faire mieux, si les entreprises acceptaient de se faire certifier sous le label PAFC dont le référentiel gabonais est finalisé depuis 2008, en attendant l'aboutissement des négociations sur les APV/FLEGT en cours avec l'UE.

La gestion durable des forêts ainsi que le positionnement du Gabon comme un leader mondial des bois tropicaux certifiés reste le premier objectif stratégique du pilier Gabon Vert. C'est donc pour répondre à cette exigence du Plan Stratégique Gabon Emergent que l'atelier national sur la promotion de la certification forestière est une nécessité.

Cette démarche est également soutenue par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) qui a mis sur pied le Projet pour la Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts(PPECF) pour appuyer la certification forestière dans le Bassin du Congo.

L'objectif global de cet atelier national sur la promotion de la certification forestière au Gabon a été de présenter le processus de certification forestière afin de susciter un intérêt auprès des opérateurs économiques de la filière forêt-bois.

L'atelier s'est tenu sur deux jours et était articulé autour du partage d'expériences à travers des exposés interactifs, des discussions en plénière et des travaux de groupe. Il mettra en présence des acteurs nationaux et sous régionaux ayant une expérience avérée sur les questions de certification forestière.

Cet atelier a vu la participation des autorités Administratives locales, Opérateurs économiques de la filière Forêt –Bois, Syndicats des forestiers, Bureaux d'étude, ONG, nationales et internationales, Bailleurs de fonds, Partenaires au développement; Représentants des bureaux de certification forestière etc...

2. DÉROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier sur la certification s'est déroulé autour des grands axes suivants :

2.1 CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie officielle a été marquée par le mot introductif et de bienvenue du Directeur Général Adjoint 1 de la Forêt Madame **Hermance MOURE OKOGHE Ep. NANG BEH** (Annexes I) et l'allocution d'ouverture de l'atelier Sous le Haut patronage du Ministre Délégué à la Forêt, à l'Environnement et à la Protection des Ressources Naturelles, **Monsieur Basile M'BOUMBA**, en lieu et place de **Monsieur Noël Nelson MESSONE** empêché (Annexes 2).

Les textes de leur allocution respective se trouvent en Annexes III et IV du présent rapport.

Le Directeur Général Adjoint 1 de la Forêt a voulu, par ce mot introductif exprimer sa gratitude et adresser ses sincères remerciements aux partenaires au développement, notamment le COMOFAC, de l'AFD, de FSC, d'ATIBT et de PPECF pour leur appui technique et financier dans l'organisation de cet atelier.

Elle a également voulu, à travers cet atelier, marqué l'engagement de la Direction Général des Forêts à « parvenir à l'élaboration d'un plan d'action pour la promotion de la certification au Gabon ».

Enfin, donnant sa vision sur les échanges au cours de cet atelier, elle a décliné, des enjeux fondamentaux que sont:

- La consolidation des problématiques de traçabilité et de certification dans l'avant-projet de la loi forestière en cours;
- La généralisation effective de l'aménagement des forêts à toutes les concessions forestières ;
- Le développement des initiatives de soutien des opérateurs économiques de la filière ;
- La mise en place d'une plateforme de concertation pour accompagner les opérateurs chinois vers la certification.

Prenant la parole à son tour, **Monsieur Basile M'BOUMBA**, Ministre Délégué à la Forêt, de l'Environnement et à la Protection des Ressources Naturelles, a exprimé sa profonde gratitude aux partenaires au développement pour avoir accepté de nous accompagner dans ce challenge.

Il a tenu à préciser que « *la certification forestière est au cœur de l'action des plus hautes autorités de l'Etat en tête desquelles le Chef de l'Etat et le Premier Ministre. En tant qu'outil d'aide à la décision, elle inspire et éclaire les choix stratégiques des décideurs. C'est vous dire le prix que le Gouvernement attache à la réflexion qui, pendant deux jours va meubler ces assises* ».

Il a également souligné que cette exigence majeure que constitue la gestion durable des forêts ne s'observe pas seulement au Gabon. C'est ainsi qu'il a fait référence aux objectifs de notre pays à l'horizon 2025 de positionner le Gabon comme leader des bois certifiés.

Enfin, avant d'ouvrir officiellement les travaux de l'atelier, le Ministre a rappelé les enjeux de la foresterie communautaire via ses actions sociales, qui s'intègrent parfaitement dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), fondement de la politique du **Président de la République, Chef de l'Etat, son Excellence ALI BONGO ONDIMBA**.

2.2. EXPOSES

Les travaux de l'atelier se sont poursuivis par des exposés. Chaque exposé a fait l'objet d'un débat ouvert à l'ensemble des participants. A cet effet, les thématiques suivantes ont été développées:

- **Thème 1 : « Etat des lieux de la certification forestière au Gabon et perspective » ;**
- **Thème 2 : « Présentation du schéma de certification PAFC »**
- **Thème 3 : « Présentation du schéma de certification FSC »**
- **Thème 4 : « Difficulté d'intégration d'une PME Gabonaise dans le processus de la certification forestière.**
- **Thème 5 : « Présentation du processus de certification d'un opérateur gabonais : cas de FOREEX » ;**
- **Thème 6 : « Exemple d'intégration des opérateurs chinois dans le processus de certification » ;**
- **Thème 7 : « Impacts sociaux de la certification FSC dans le bassin du Congo. ».**

Ces travaux ont été agrémentés par la diffusion d'un film sur la certification forestière.

Les échanges fructueux qui ont découlés de ces présentations ont donné lieu à des propositions concrètes relatives à la mise en place d'un plan d'action pour la promotion de la certification forestière au Gabon.

2.3 DEBATS EN COMMISSION

Les débats en commission ont vu la participation de plusieurs participants et experts de la foresterie. De ces échanges ont été très fructueux et un certain nombre de propositions ont été énoncés et proposés pour validation en plénière.

2.4 CEREMONIE DE CLOTURE

Cette cérémonie a pris fin par la lecture du communiqué final de l'atelier (Annexe III) prononcé par M. **Jacques MAKOUPA**. Après deux jours d'âpres discussions, l'Atelier national sur la promotion de la certification forestière au Gabon a clos ses travaux.

3. RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER.

Pour les participants, l'atelier national sur la promotion de la certification forestière au Gabon a donné lieu à des débats ouverts sans tabou. Cet atelier a été également une occasion unique offerte à toutes les parties prenantes impliquées dans la problématique liée à la certification. Tous, de façon unanime, émettent le vœu selon lequel la volonté politique exprimée par les plus hautes autorités doit cette fois-ci se matérialiser sur le terrain par ;

- ✓ Une promotion sur les marchés Européens des bois certifiés du Bassin du Congo ;
- ✓ Une nouvelle équipe FSC pour l'Afrique avec un plan stratégique clairement défini ;
- ✓ Un projet global de promotion de la marque FSC (nouveau logo...)
- ✓ Des Projets sous régionaux d'appui au secteur privé (PPECF, HVC, aide au CLIP...).

3.1 AUX ADMINISTRATIONS

- Promouvoir la mise en place des cellules d'aménagement dans toutes les concessions forestières ;
- Accompagner les petites et moyennes entreprises dans la réalisation des pré-audits ;
- S'appuyer sur les organisations de la société civile telle que le WWF ;
- Intégrer l'ensemble des parties prenantes à chaque niveau de l'évolution du processus de certification ;
- Soutenir l'appui du WWF concernant l'accompagnement des sociétés chinoises vers la certification ;
- Rédiger un projet d'appui à la promotion de la certification forestière ;
- Faire la promotion et soutenir les actions du PAFC Gabon.
- Solliciter l'aide des Bailleurs de fonds et des ONG pour soutenir l'administration dans le cadre du renforcement des capacités (formation du personnel et l'acquisition de matériels).

3.2 AUX OPERATEURS ECONOMIQUES DE LA FILIERE BOIS, BAILLEURS DE FONDS ET

- Mettre systématiquement à la disposition des administrations les données relatives aux études réalisées en matière de conservation sur le territoire national ;
- Intensifier la formation des auditeurs nationaux ;
- Mettre en place un système de communication adéquat ;
- Poursuivre les audits engagés par l'administration ;

4. ANNEXES

Annexe I : Mot de bienvenu du Directeur Général

**Excellence Monsieur le Ministre de la Forêt, de l'Environnement
et de la Protection des Ressources Naturelles**

Monsieur le Coordonnateur National de la COMIFAC

**Mesdames et Messieurs les Représentants du Corps
Diplomatiques**

Mesdames et Messieurs les partenaires au développement

Mesdames et Messieurs les Représentants de la société civile

**Mesdames et Messieurs les opérateurs économiques de le filière
forêt bois**

Mesdames et Messieurs

Distingué Invités, chers participants

L'honneur m'échoit de prendre la parole devant cette illustre
assemblée tenue ce jour pour l'ouverture de l'atelier National sur la
promotion de la Certification Forestière au Gabon.

Je tiens à souhaiter la bienvenue aux délégations Congolaise et
Française ainsi qu'aux partenaires résidents qui ont bien voulu prendre
part aux présentes assises.

Monsieur le Ministre, distingués invités,

Considérée comme un des objectifs majeurs du pilier Gabon Vert
repris dans le PSGE, la Certification Forestière apparait aujourd'hui
comme un impératif suite à la généralisation du processus
d'aménagement des forêts engagé depuis des années.

Le présent atelier est la matérialisation de la volonté des plus hautes autorités de l'Etat, en tête desquelles, le Président de la République, Chef de l'Etat **Ali BONGO ONDIMBA**, de faire du Gabon le leader mondial des produits forestiers certifiés à l'horizon 2025.

Le processus de certification forestière initié par le Gabon depuis plus de deux décennies n'a pas été suivi avec succès. En effet, à ce jour, sur les 14 millions de forêts concédées par l'Etat, seuls 20% sont certifiées. Les raisons de cette faible progression sont multiples et variées et le risque de pertes des parts du marché international des produits forestiers gabonais est certain si rien n'est fait.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier nos partenaires techniques et financiers à savoir la COMIFAC, l'AFD, l'AITB, FSC pour le soutien multiforme.

Mesdames et Messieurs

Le secteur forestier est un des secteurs les plus importants, car il est le deuxième pourvoyeur de main d'œuvre, sa contribution au PIB national n'est plus à démontrer. La promotion de la certification forestière permettra non seulement de sécuriser le bois gabonais mais également apportera, en sus, la garantie d'une prise en compte des aspects tels que :

- La conservation et à la préservation des ressources forestières ;
- L'amélioration des conditions de vie des populations ;
- La prise en compte des questions liées au changement climatique ;
- La gestion de la faune etc.

L'organisation des présentes assises donne l'occasion de présenter les initiatives menées par notre département depuis quelques années à savoir :

- La consolidation des problématiques de traçabilité et de certification dans l'avant-projet de la loi forestière en cours ;
- La généralisation effective de l'aménagement des forêts à toutes les concessions forestières ;

- Les audits de gestion durable de 18 concessions forestières ;
- Le développement des initiatives de soutien des opérateurs économiques de la filière ;
- La formation des agents du Ministère comme auditeurs conformément aux normes de certifications ;
- La mise en place d'une plateforme de concertation pour accompagner les opérateurs chinois vers la certification.

C'est l'occasion pour moi de remercier très sincèrement les partenaires qui nous accompagnent dans cette dynamique.

Pour mieux orienter les actions futures en matière de certification forestière, nous allons tous ensemble, de manière participative, élaborer un plan d'action dont la validation interviendra demain. Je ne doute pas un seul instant que ce document de travail sera riche et pertinent.

Mesdames et Messieurs

Distingués invités

Au regard de ce précède, la DGF entend mettre en œuvre à partir de 2015, des actions plus fortes et spécifiques pour soutenir la certification forestière.

Pour cela, l'élaboration du plan d'action pour la promotion de la certification qui sortira des présentes assises sera le point de départ.

Avant de terminer mon propos, il me plaît de lancer un appel vibrant à tous et à chacun, afin que la certification forestière ne soit plus considérée comme une exigence de marché, car comme nous l'avons vu précédemment, elle apporte bien plus. Et à cet effet nous devons tous contribuer à sa promotion.

Je vous remercie

Annexe II : Allocution de Monsieur le Ministre de la Forêt, de l'Environnement et de la protection des Ressources Naturelles

Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des institutions internationales ;

Mesdames et messieurs les Partenaires au développement,

Mesdames et messieurs les représentant de la société civile nationale et internationale ;

Messieurs les Représentants des communautés locales ;

Messieurs les experts ;

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un réel plaisir de vous accueillir dans cette salle de l'auditorium de notre Ministère à l'occasion de l'atelier national sur « **la promotion de la certification forestière** »

Je voudrais, au nom du Gouvernement de la République conduit par Son Excellence, **Pr ONA ONDO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement**, souhaiter la bienvenue à tous les participants, notamment des experts venus des pays voisins nous partager leurs expériences.

Il me plaît de remercier la Commission Internationale des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), Forest Council société (FSC) ainsi que leurs partenaires associés pour avoir bien voulu s'associer à l'administration dont j'ai la charge pour l'organisation du présent atelier.

Mes remerciements s'adressent aussi vont également à l'endroit des représentants des partenaires financiers et techniques qui ne cessent de nous appuyer dans toutes les initiatives allant dans le sens de la gestion durable de nos forêts.

Mesdames Messieurs,

Les plus hautes autorités du pays en tête desquelles Son excellence **ALI BONGO ONDIMBA, Président de la République chef de l'Etat**, a fait de la gestion durable des forêts et la certification ont énoncé clairement les objectifs de notre pays à l'horizon 2025. Positionner le Gabon comme leader des bois certifiés tels est l'objectif.

La certification forestière est l'un des nombreux instruments de marché visant à promouvoir une meilleure gestion forestière. L'objectif de la certification est de prouver qu'il est possible de concilier le souci de préservation avec la demande accrue de bois du consommateur c'est-à-dire satisfaire nos besoins en matériaux bois actuels et futurs tout en respectant l'environnement. C'est le concept

de développement durable Par conséquent, cette donnée interpelle notre secteur dans la responsabilité qui est la nôtre en matière de lutte contre la pauvreté, les inégalités et la précarité de cette frange de la population.

Pour y parvenir, nous devons changer de paradigme et s'engager résolument vers une démarche visant un meilleur partage des bénéfices issus de l'activité forestière au profit des communautés rurales. Cela passe indubitablement par le renforcement du cadre légal et réglementaire en leur faveur et leur prise en compte dans la gestion des ressources forestières.

Quelques jours seulement après la passation des charges, j'ai apprécié les efforts déjà accomplis dans le domaine de part l'importance et la qualité des textes réglementaires et des documents techniques déjà élaborés.

Tout en saluant le travail abattu, j'exhorte l'ensemble des acteurs à poursuivre la réflexion. Le temps nous est compté pour satisfaire nos ambitions.

Mesdames, Messieurs,

Il convient de rappeler que les enjeux de la foresterie communautaire sont énormes et ses actions qui prennent en compte, non seulement les aspects sociaux, mais aussi ceux liés à la gestion durable des ressources, s'intègrent parfaitement dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), fondement de la politique du **Président de la République, Chef de l'Etat, son Excellence ALI BONGO ONDIMBA** pour faire du Gabon un pays émergent à l'horizon 2025.

Aussi, permettez-moi de saisir la présente occasion pour réitérer mes sincères remerciements à nos différents partenaires au développement, dont la présence ici est le témoignage de leur appui multiforme.

Aussi, voudrais-je les appeler à continuer à nous apporter cette appui, afin de renforcer nos actions de développement local.

Convaincu d'ores et déjà de la pertinence des sujets à évoquer au cours des présentes assises et des recommandations qui découleront de vos échanges, je souhaite plein succès à cet atelier.

Sur ce je déclare ouvert, l'atelier national sur « **les droits des communautés rurales dans le secteur forestier** ».

JE VOUS REMERCIE

Annexe III COMMUNIQUE FINAL

Sous le Haut patronage du Ministre Délégué à la Forêt, à l'Environnement et à la Protection des Ressources Naturelles, **Monsieur Basile M'BOUMBA**, en lieu et place de Monsieur **Noël Nelson MESSONE** empêché, la Direction Générale des Forêts, a organisé à l'auditorium du Ministère en charge des forêts du 26 au 27 novembre 2014 « l'atelier national sur la promotion de la certification forestière au Gabon ».

Cet atelier national rentre dans le cadre de la matérialisation du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) dont l'un des objectifs majeurs du pilier Gabon Vert est de faire du Gabon un leader mondial des bois tropicaux certifiés à l'horizon 2025

Ces assises ont vu la participation de plusieurs experts représentant les administrations publiques impliquées dans la gestion forestière, les partenaires au développement, les opérateurs privés de la filière bois, ainsi que les Organisations Non Gouvernementales nationales et internationales.

Ces travaux ont eu pour objectif global de présenter le processus de certification forestière afin de susciter un engouement auprès des opérateurs économiques de la filière.

Plus concrètement, cette rencontre a permis aux différents acteurs de la filière bois de créer un cadre d'échanges sur la problématique de la certification forestière au Gabon, en vue de :

- établir un état des lieux sur la certification forestière au Gabon ;
- sensibiliser les acteurs sur les enjeux de la certification ;
- formuler des propositions concrètes en vue de l'élaboration du plan d'action pour la promotion de la certification forestière au Gabon.

Lors de la cérémonie d'ouverture, trois allocutions ont ponctué cette première partie : le mot de bienvenue du Directeur Général Adjoint des Forêts, le discours du Coordonnateur National de la COMIFAC, et l'allocution d'ouverture de l'atelier prononcé par le Ministre de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles.

Au cours de la première intervention, Madame MOURE OKOGHE Hermance épouse NANG BEH, Directeur Général adjoint des forêts, après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants, a invité les acteurs de la filière forêt-bois à considérer désormais la certification comme un impératif suite à la généralisation du processus d'aménagement des forêts engagé depuis des années.

En effet, la promotion de la certification forestière permettra non seulement de sécuriser le bois gabonais mais également d'apportera, en sus, la garantie d'une prise en compte des aspects liés à (i) la conservation et à la préservation des ressources forestières; (ii) l'amélioration des conditions de vie des populations; (iii) la prise en compte des questions relatives au changement climatique; (iv) la gestion de la faune.

Elle est longuement revenue sur les nombreuses initiatives entreprises par l'administration forestière pour soutenir la certification forestière. Avant de terminer son propos, elle a souhaité que les présentes assises proposeront des actions plus fortes et spécifiques à mettre en œuvre à partir de 2015.

Dans son discours circonstanciel, Monsieur Raymond NDOMBANGOYE, Coordonnateur National de la COMIFAC après avoir présenté l'intérêt de la certification, a évoqué l'engagement des chefs d'Etats de la sous-région à adopter entre autre des politiques nationales harmonisées en matière des forêts et à accéder à la mise en place des instruments d'aménagement, notamment des systèmes de certification harmonisée reconnus internationalement, agréés par les Etats d'Afrique Centrale et à développer les ressources humaines pour leur mise en œuvre.

Il a également signifié que la COMIFAC s'attèle à mettre à la disposition des Etats membres des instruments normatifs de gestion des écosystèmes forestiers et de conservation de la biodiversité à l'instar des directives et stratégies dont les pays doivent s'approprier et intégrer dans leur législation nationale.

C'est pourquoi dans son rôle de recherche de financement, la COMIFAC a mobilisé des fonds au profit des Etats en vue de leur apporter des appuis supplémentaires pour mettre en œuvre leurs projets et programmes forestiers.

Intervenant à son tour, Son excellence Mr Basile MBOUMBA, Ministre Délégué chargé de l'Economie Forestière représentant son excellence Mr Noël NELSONE MESSONE Ministre la Forêt, de l'Environnement chargé de la Protection des Ressources Naturelles empêché, a tout d'abord tenue à saluer l'ensemble des participants tout en souhaitant la plus chaleureuse des bienvenues à tous ceux qui ont fait le déplacement de Libreville.

La synthèse de l'allocution du Ministre se résume en quatre points essentiels.

D'une part, il a rappelé à l'ensemble des professionnels de la filière bois que la certification forestière ne doit plus être considérée comme une affaire de marché. Le changement de paradigme qui s'impose exige que tous les partenaires engagés dans la problématique liée à la gestion durable des forêts soutiennent ce processus qui est une matérialisation parfaite de la conservation de nos ressources forestières.

C'est pourquoi, le Gouvernement de la République, en collaboration avec les partenaires sociaux ne cessent d'entreprendre des actions pour soutenir la certification forestière dans notre pays.

Toutefois, au regard de l'insuffisance de ces initiatives par rapport à la densité de la forêt gabonaise et aux enjeux de la gestion durable, il lui est revenu au nom du Gouvernement de la République de lancer un vibrant appel à l'endroit de la communauté nationale et internationale afin de développer des mécanismes appropriés pour promouvoir le processus de la certification dans notre pays.

D'autre part, il a insisté sur la place du secteur forêt-bois dans le projet de société du **Président de la République, Chef de l'Etat, son Excellence, Ali BONGO ONDIMBA** dont le plan stratégique Gabon Emergent (PSGE) s'est fixé entre autres objectifs, de faire du Gabon un leader mondial des bois tropicaux certifiés à l'horizon 2025.

Ensuite, il a rappelé aux participants l'objectif principal qui est de présenter le processus de certification forestière afin de susciter un intérêt auprès des opérateurs économiques de la filière forêt-bois.

Enfin, au regard de la qualité de l'expertise mobilisé, le Ministre a exhorté les uns et les autres à plus de rigueur et de professionnalisme afin de produire des propositions concrètes à la mesure des attentes du Gouvernement et de tous les acteurs impliqués.

Après les visites des stands et la photo de famille, les travaux de l'atelier ont poursuivis avec les présentations suivis des débats, tel qu'il suit :

Thème 1 : « Etat des lieux de la certification forestière au Gabon et perspective »

Thème 2 : « Présentation du schéma de certification PAFC »

Thème 3 : « Présentation du schéma de certification FSC »

Thème 4 : « Difficulté d'intégration d'une PME Gabonaise dans le processus de la certification forestière.

Thème 5 : « Présentation du processus de certification d'un opérateur gabonais : cas de FOREEX »

Thème 6 : « Exemple d'intégration des opérateurs chinois dans le processus de certification »

Thème 7 : « Impacts sociaux de la certification FSC dans le bassin du Congo. »

Ces travaux ont été agrémentés par la diffusion d'un film sur la certification forestière.

Les échanges fructueux qui ont découlés de ces présentations ont donné lieu à des propositions concrètes relatives à la mise en place d'un plan d'action pour la promotion de la certification forestière au Gabon.

Les contributions issues des différentes présentations seront consignées dans le rapport final de l'atelier.

Enfin les recommandations suivantes ont été formulées.

R1. Etablir un plan d'action pour la promotion de la certification pour une durée de cinq (5) ans qui devra être évalué à mi-parcours et à la fin.

R2. S'appuyer sur les organisations de la société civile telle que le WWF ;

R3. Intégrer l'ensemble des parties prenantes à chaque niveau de l'évolution du processus de certification ;

R4. L'administration doit promouvoir la mise en place des cellules d'aménagement dans toutes les concessions forestières ;

R5. L'administration et les organismes de certification doivent accompagner les petites et moyennes entreprises dans la réalisation des pré-audits ;

R6 : Intensifier la formation des auditeurs nationaux ;

R7 : Mettre en place un système de communication adéquat ;

R8 : Poursuivre les audits engagés par l'administration ;

R9 : Soutenir l'appui du WWF concernant l'accompagnement des sociétés chinoises vers la certification ;

R10 : L'administration doit rédiger un projet d'appui à la promotion de la certification forestière ;

R11 : Faire la promotion et soutenir les actions du PAFC Gabon